

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0032/2019

Objet : Arrêté de voirie – STATIONNEMENT du boucher ambulant

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Vu la demande présentée le 5 juillet 2019 par Monsieur Bernard BESNARD, boucher de VANCÉ,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit face numéro 17 bis de la rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye chaque samedi matin entre 11h00 et 13h00 afin de faciliter le commerce de Monsieur BESNARD.

Article 2 : Le commerçant sera chargé d'enlever le panneau d'interdiction de stationner afin de ne pas empêcher les administrés de se garer près de l'épicerie en dehors de ce créneau horaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Bernard BESNARD qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 06 Juillet 2019

Le Maire,

Jean LÉGER.

